

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

N° 01/2017

OBJET : Installation du conseil communautaire suite à la fusion de la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège et de la communauté de communes de Lèze Ariège Garonne

L'an deux mille dix-sept et le 21 janvier à 09h00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 13 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs René AZEMA, Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN,
Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Carole LAFUSTE, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TESSIER, Danielle TENSA.

ABSENT NON EXCUSES : M. GILABERT Nicolas

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Sabine PARACHE a été nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L5211-41-3 du Code Général Collectivités Territoriales, Monsieur Serge DEMANGE, Doyen d'âge des Présidents des EPCI ayant fusionné, ouvre la séance.

Il fait l'appel et procède à l'installation des délégués de la communauté de communes Lèze Ariège à intervenir à compter de ce jour tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la salle du conseil de la communauté de communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.